

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p><u>N° d'enregistrement :</u></p> <p>56/13</p> <p><u>Objet:</u></p> <p>Contribution 2013 et 2014 du Service Restauration et d'Hébergement aux charges communes du Service Général</p>	<p>Le Conseil d'administration s'est réuni le 07 Octobre 2013 sous la présidence de Monsieur Henri WIERZEJEWSKI à la suite de la convocation qui a été adressée aux membres du Conseil 10 jours auparavant, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.</p> <p>17 membres étant présents sur les 30 composant le Conseil, le quorum est atteint.</p> <p>VU le</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de l'éducation, partie réglementaire, article R421-20 • Décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 <p>La participation du service annexe d'hébergement aux charges communes de fonctionnement du service général pour 2013 et 2014 est proposée à hauteur de 0.40€ de l'ensemble des recettes du SRH.</p> <p>La proposition est portée à l'approbation des membres du CA.</p> <p>Nombre de présents : 17 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0 Suffrages exprimés : Pour : 17 Contre : 0</p> <p style="text-align: right;">Fait à Bruay-La-Buissière, le 08/10/2013 Pour extrait conforme, Le Président du Conseil d'Administration,</p> <p style="text-align: right;">Henri WIERZEJEWSKI</p>
	<p>CERTIFIE EXECUTOIRE, compte tenu de la date de publication/notification de l'acte le</p>